

## Appel à projet CRISIS jeunes chercheurs 2ème semestre 2016-2017

---

La Fédération CRISIS appelle les jeunes chercheurs de la Maison de la recherche à venir **mercredi 5 avril au matin** rencontrer les membres de son Conseil et à présenter leurs projets susceptibles d'obtenir une labellisation CRISIS.

### *Préambule*

Par jeunes chercheurs, on entend ici les doctorants des 11 unités de recherche de la Fédération CRISIS à jour de leur inscription doctorale au moment du dépôt. Les docteurs des unités de recherche membres de CRISIS ayant soutenu leur thèse depuis moins de quatre ans pourront être associés aux projets.

Le cadre scientifique de la Fédération CRISIS élaboré en 2015 sert de base de travail pour cette campagne.

Le projet n'entre pas nécessairement dans le cadre scientifique 2015 de CRISIS qui n'est proposé aux doctorants et jeunes docteurs qu'à titre indicatif ([http://allsh.univ-amu.fr/sites/allsh.univ-amu.fr/files/cadre\\_de\\_programmation\\_scientifique\\_crisis.pdf](http://allsh.univ-amu.fr/sites/allsh.univ-amu.fr/files/cadre_de_programmation_scientifique_crisis.pdf)).

### *Nature des projets*

Le projet est porté par des jeunes chercheurs d'au moins deux unités de recherche différentes de CRISIS, qui sont les interlocuteurs de CRISIS pour sa réalisation. Il peut en outre associer des doctorants d'autres unités de recherche, au sein ou à l'extérieur de l'université. Si les porteurs sont membres du même laboratoire, le projet ne pourra être labellisé qu'à la condition de faire la preuve d'un véritable investissement de jeunes chercheurs de plusieurs laboratoires au sein du projet.

Le projet peut prendre la forme d'une **journée d'étude**, qui devra se dérouler à la Maison de la recherche entre septembre 2017 et juin 2018, ou d'un **séminaire mensuel**, qui débutera à la Maison de la recherche entre juin et décembre 2017 et se terminera par une journée d'étude avec un public élargi.

Le projet peut également prendre une autre forme, que les porteurs justifieront en fonction de l'objectif scientifique poursuivi.

A qualité scientifique égale, le conseil de CRISIS labellisera prioritairement les projets de séminaire.

### *Validation du projet par le Conseil de laboratoire avant son dépôt devant CRISIS*

La validation d'un des conseils de laboratoires concernés est requise.

### *Devoir d'information*

Les porteurs s'assureront que les directeurs de tous les laboratoires concernés ont été informés, le plus précisément possible, préalablement au dépôt. Ils s'engagent à les tenir régulièrement informés de l'avancement du projet.

### *Présentation du projet*

1. Le projet indique d'abord les noms des porteurs, puis des participants (pressentis, confirmés), avec leur unité de recherche et leur année de thèse.
2. Il comporte un argumentaire scientifique d'une page, suivi d'une courte bibliographie.
3. Il indique un calendrier : date de la journée d'étude, des séances du séminaire, salle(s) réservée(s)
4. Il propose un budget, permettant de défrayer des chercheurs extérieurs, de financer un repas, d'acheter du petit matériel. Le budget précisera si une participation des laboratoires est sollicitée, ou obtenue. A titre indicatif, CRISIS peut intervenir, si le projet est retenu, à hauteur de 350 euros pour une journée d'étude, de 1000 euros pour un séminaire.

Le document écrit détaillant les noms, l'argumentaire scientifique et le budget sera déposé auprès de Natacha Mauric, responsable administrative de la Maison de la recherche, lundi 27 mars à 16h au plus tard pour diffusion aux membres du conseil de CRISIS.

Le projet sera présenté oralement par les porteurs de projet devant le conseil de CRISIS le 5 avril. La présentation ne devra pas dépasser dix minutes pour une journée d'étude, quinze minutes pour un séminaire.

### *Cahier des charges en cas de labellisation*

Si le projet est labellisé par CRISIS, les participants s'engagent à remettre au directeur de la Fédération, à l'issue des activités prévues, un rapport d'activité qui précisera notamment le nom de tous les intervenants et le titre des communications.

Si le projet labellisé donne lieu à des publications, celles-ci seront signées du nom du chercheur suivi de celui de l'université, de son laboratoire et de la fédération CRISIS, conformément à la réglementation de l'université en matière de publications et au règlement intérieur de CRISIS.

Les participants s'engagent à informer régulièrement le directeur de la Fédération des publications issues du projet, même si celle-ci interviennent plusieurs années plus tard. Les publications devront être déposées sur HAL au double nom du laboratoire de l'auteur et de la Fédération.

Stéphane Lojkine